

SOMMAIRE

ACCUEIL
EDITO
DÉCRYPTAGE
MAROC
MONDE
SOCIÉTÉ
PERISCOPE
CHRONIQUE
LE BLOC-NOTES
LETTRE DE ...
A TABLE AVEC
CULTURE
AGENDA
BUSINESS
PORTRAIT
MÉDIA
IDÉES
LIVRE
CONSO
PRESSE
RÉCIT D'UN PROCÈS
TRIMÉDIA
STAFF
CONTACT
LIENS UTILES

Décryptage

Le feuilleton des condamnations suivies de grâces royales

Les journalistes

Mercredi, 7 janvier 2004, le roi gracie le journaliste Ali Lmrabet après qu'il ait passé sept mois en prison. Il avait été condamné, en 2003, par la Cour d'Appel de Rabat à 3 ans de prison ferme pour "outrage à la personne du roi", "atteinte au régime monarchique" et "atteinte à l'intégrité territoriale du royaume". À la même date, qui coïncide avec l'installation de l'Instance Équité et Réconciliation (IER), d'autres confrères ont bénéficié de la clémence du souverain. Il **Les Militants de droits de l'Homme**

Mohamed Rachid Chriï a été condamné, le 13 mai 2003, à 18 mois de prison ferme, pour outrage avec violence à l'égard de fonctionnaires dans l'exercice de leur fonction, et participation au trafic de stupéfiants. Le roi l'a gracié, le 7 janvier 2004. Membre de la section de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) dans la ville de Safi et militant d'autres organisations non gouvernementales, Mohamed Rachid Chriï a été arrêté, le 22 avril 2003, à la suite d'un événement survenu la veille au cours duquel il a, selon ses dires, dénoncé des brutalités policières contre un compatriote dans la rue. Selon les autorités locales, il est violemment intervenu dans l'arrestation d'un trafiquant de drogue par des policiers. Au cours de sa garde à vue, Mohamed Rachid Chriï affirme avoir été torturé : entièrement dévêtu, il aurait été contorsionné et suspendu puis frappé sur différentes parties du corps, y compris les parties génitales. Ses tortionnaires lui auraient aussi, à différentes reprises, enfoncé une bouteille et un bâton dans l'anus.

Les Sahraouis

Le plus connu des chefs de file des contestataires sahraouis, Ali Salem Tamek a été condamné, le 24 octobre 2002 à 2 ans de prison ferme pour atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat. Lui aussi a joui de la clémence du roi. Onze autres de ses amis sahraouis ont profité du même traitement. Ils avaient été arrêtés et condamnés en 2002 et 2003 pour "dégradation de biens publics et biens d'autrui" pour certains et "atteinte à la sûreté et à la sécurité de l'État" pour d'autres.

Un Kamikaze...

Le 2 novembre 2005, le roi a gracié 164 présumés salafistes arrêtés après les attentats de Casablanca, le 16 mai 2003. Dans le lot de ces heureux "acquittés", on trouve, Abdellatif Amrine. Celui-là même qui a été présenté par Hamidou Laânigri, alors patron de la DST, comme le kamikaze de réserve. Il a été condamné par la Cour d'appel de Casablanca à trente ans de prison ferme. Sa libération a laissé de nombreuses questions en suspend : Comment peut-on libérer quelqu'un que la justice a jugé dans une affaire aussi grave que tragique que les attentats de Casablanca ? Pourtant, beaucoup parmi les "pardonnés" n'avaient jamais formulé de demande de grâce alors que d'autres, qui les avaient bel et bien émises, croupissent encore en prison.

Les islamistes

Les islamistes ont pu bénéficier cette mesure. Le 4 janvier 2004, 11 éléments regroupés sous cette même étiquette générique, toutes obédiences confondues, ont été relâchés. Il y a les coupables de crimes de sang, les justiciers vindicatifs et inquisiteurs et les passeurs d'armes. Dans cette dernière catégorie, on retrouve les

- Envoyer
- Imprimer
- Répondre

LIRE AUSSI

- **Mohamed Madani**
- **Le roi contre l'Etat ?**

« UNE » D'ASSAHIFA



**FORUM
DU JOURNAL**
Espace
libre
pour
débatte

auteurs de l'attentat contre l'hôtel Atlas-Asni, à Marrakech, en avril 1994. Ighiri Hassan en était le maître d'œuvre. Dans le deuxième panier, ce sont des étudiants islamistes proches de Abdelkrim Moutie et sa chabiba islamia. On peut citer Hakimi Belkacem et Oukil Mustapha, anciennement condamnés à la peine capitale, en 1985, après avoir bénéficié d'une commutation en perpétuité.

Le cas Meryem Benjelloun

Meryem Benjelloun a dû bénéficier de la grâce royale la plus rapide dans l'histoire du Maroc de Hassan II et Mohamed VI, voire Mohammed V. À peine condamnée, en janvier 2004, par la Cour d'Appel de Rabat à 8 mois de prison ferme, 1000 Dhs d'amende et 40.000 Dhs comme dommages et intérêts alloués à la victime, cette fille d'un ancien ministre de l'Information a profité, 2 jours après son jugement, du traitement de faveur de la plus haute autorité du royaume. Pourtant, Meryem Benjelloun a bel et bien été reconnue coupable et jugée pour infraction au code de la route et pour coups et blessures volontaires contre une policière. Détail anecdotique, tandis que la policière-victime est clouée au lit, Meryem Benjelloun part aux USA pour changer d'air.

Comment trouvez-vous cet article ?

- | | | | | | |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------|
| <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | Excellent |
| <input checked="" type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | Très bien |
| <input checked="" type="radio"/> | <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | Bien |
| <input checked="" type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | Mauvais |

Voter